



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
28 avril 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits
de base et le développement
Sixième session
Genève, 9 et 10 avril 2014

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur les produits de base et le développement
sur sa sixième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 9 et 10 avril 2014

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Résumé du Président	2
A. Déclarations liminaires	2
B. Le point sur les marchés de produits de base: évolution récente, problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base	2
C. Le secteur des ressources naturelles: examen et recensement des possibilités de commerce et de développement fondées sur les produits de base	7
II. Questions d'organisation.....	11
A. Élection du Bureau	11
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	11
C. Résultats de la session	12
D. Adoption du rapport de la session	12
Annexe	
Participation	13

GE.14-50499 (F) 120614 120614



* 1 4 5 0 4 9 9 *

Merci de recycler



I. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

1. La sixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, conformément au mandat établi par la Conférence à sa douzième session en avril 2008, s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, les 9 et 10 avril 2014.

2. Dans ses observations liminaires, l'administratrice chargée de la CNUCED a fait remarquer que les prix des produits de base avaient reculé en 2013, même s'ils demeuraient élevés par rapport aux tendances observées à long terme, ce qui permettait aux pays exportateurs de produits de base de continuer à tirer parti de la manne générée par des prix élevés. Ces recettes exceptionnelles doivent être correctement gérées pour que les abondantes ressources naturelles puissent favoriser un développement économique à grande échelle. En particulier, les politiques mises en œuvre devraient viser à créer des liens entre le secteur des produits de base et d'autres secteurs de l'économie, ou à renforcer les liens existants. L'établissement de liens en amont et en aval entre les divers secteurs économiques permettrait de diversifier les économies et de réduire leur dépendance tout en améliorant le bien-être des populations des pays exportateurs de produits de base.

B. Le point sur les marchés de produits de base: évolution récente, problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base

(Point 3 de l'ordre du jour)

3. Deux communications ont été présentées au cours de cette session: le Secrétariat de la CNUCED a présenté une note d'information intitulée «Le point sur les marchés de produits de base: évolution récente, problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base» (TD/B/C.I/MEM.2/25), et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a présenté un document intitulé «Food commodity markets: Global trends and emerging issues».

4. Le débat était axé sur l'évolution des marchés de produits de base et les problèmes qui s'y poseront. Les prix des denrées alimentaires avaient fléchi en 2013 mais ils étaient restés élevés par rapport aux tendances observées à long terme. Ils demeureront probablement élevés et instables au cours de la prochaine décennie. La fermeté des prix résultera principalement de la forte demande – alimentée par le rythme élevé de la croissance économique dans les pays en développement –, de la croissance démographique et des contraintes du côté de l'offre, notamment la cherté de l'énergie, les ressources limitées en terres et en eau, la médiocrité des infrastructures dans bon nombre de pays en développement producteurs de denrées alimentaires et un resserrement des réglementations environnementales.

5. Face aux prix élevés des denrées alimentaires, les pays en développement, en particulier les pays à faible revenu importateurs nets de tels produits, devraient renforcer leur sécurité alimentaire en adoptant des politiques commerciales appropriées, en favorisant l'intégration régionale et en soutenant les producteurs nationaux. Ils devraient envisager d'appliquer des politiques commerciales compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (par exemple, les subventions de la «catégorie verte» – le traitement spécial et différencié), y compris la «clause de paix» transitoire récemment

adoptée concernant la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. À cet égard, il importe que les pays en développement participent activement aux négociations de l'OMC pour établir, dans la foulée de l'Accord de Bali, un programme multilatéral sur le commerce favorable au développement. D'autre part, les pays développés devraient éliminer les politiques agricoles qui entraînent une distorsion des prix et qui nuisent aux producteurs des pays en développement. Un représentant a notamment souligné la nécessité de réformer la loi sur l'agriculture récemment adoptée par les États-Unis d'Amérique, car elle aura sans doute un impact négatif sur le marché agricole mondial.

6. Les experts ont souligné le rôle crucial que jouaient les petits exploitants dans les systèmes de production agricole et de sécurité alimentaire. Les décideurs doivent reconnaître que les petits exploitants ne sont pas à l'origine de l'insécurité alimentaire qui affecte de nombreux pays en développement, mais qu'ils font partie de la solution. Pour que les petits exploitants puissent contribuer davantage à la sécurité alimentaire, il faut réduire l'écart entre les rendements potentiels et réels, tout en renforçant les liens entre les petits exploitants et les marchés. Les interventions publiques visant à accroître la réactivité de l'offre des petits exploitants doivent prendre en compte le caractère hétérogène de ceux-ci sur les plans de la structure agraire, de leur niveau d'accès aux marchés et du degré de transmission. Les politiques devraient donc être établies en fonction de chaque pays.

7. Un représentant a souligné le rôle des femmes dans l'expansion de la production agricole. Selon une étude réalisée par la FAO, si les femmes avaient le même accès aux ressources productives que les hommes, les rendements pourraient augmenter de 20 à 30 %. Les femmes qui dirigent des petites exploitations devraient jouir des mêmes droits que leurs homologues masculins et participer à la prise de décisions relatives à la production et au commerce agricoles.

8. Un participant s'est interrogé sur les causes du manque de réactivité de l'offre face à la hausse de la demande de denrées alimentaires en Afrique. Les experts ont indiqué que les ruptures d'approvisionnement alimentaire observées en Afrique étaient principalement imputables à la faible productivité, au manque d'investissements, aux pertes de produits alimentaires, à la médiocrité des infrastructures et à la faiblesse des organisations d'agriculteurs. La productivité agricole de l'Afrique est nettement plus faible que celle de l'Asie et de l'Amérique latine. Jusqu'à récemment, de nombreux gouvernements africains, et leurs partenaires de développement, ne considéraient pas l'agriculture comme une priorité. Toutefois, celle-ci suscite maintenant un regain d'intérêt, comme en témoigne la hausse des acquisitions de terres agricoles par des investisseurs étrangers. Les décideurs devraient veiller à ce que l'investissement étranger direct (IED) contribue au développement durable et équitable des pays d'accueil. Les Principes pour des investissements agricoles responsables, élaborés conjointement par la CNUCED, la FAO, le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale, peuvent fournir des orientations utiles à cet égard.

9. Le gaspillage alimentaire est une autre question importante qui doit être prise en considération. En Afrique, par exemple, une vaste quantité de nourriture est gaspillée en raison principalement des mauvaises pratiques après récolte et des infrastructures inappropriées.

10. S'agissant du rôle des bourses de produits dans l'amélioration du fonctionnement des marchés agricoles, les experts ont insisté sur le fait que ces bourses ne constituaient pas la panacée. Pour être efficaces, elles doivent s'inscrire dans un environnement porteur, et bénéficier notamment d'un cadre juridique et réglementaire approprié, d'une capacité institutionnelle, du soutien des agriculteurs et de systèmes de réception et de classement bien établis. Le développement des bourses de produits n'a à ce jour donné que des résultats mitigés en Afrique. La bourse éthiopienne est ancrée localement, tandis que de nombreuses autres dépendent encore de donateurs.

Agriculture

11. Le débat a notamment porté sur les trois communications présentées par le Conseil international des céréales, l'Organisation internationale du cacao et le Conseil oléicole international.

12. L'année 2013 a été marquée par un fléchissement des marchés de produits alimentaires agricoles. Par exemple, l'indice des prix des céréales et des oléagineux du Conseil international des céréales a reculé de 2 % par rapport à l'année précédente. Cette détente générale des marchés de céréales s'explique principalement par les bonnes récoltes résultant de meilleures conditions météorologiques et par l'accroissement des surfaces cultivées suite à l'envolée récente des marchés de produits de base. En outre, la Chine occupe une place de plus en plus importante sur les marchés de produits alimentaires agricoles, passant d'acteur sans incidence à acheteur régulier, en particulier pour le riz, le maïs et le blé. La Chine devrait ainsi devenir le plus grand importateur de maïs à moyen terme.

13. L'évolution à court terme des marchés de céréales montre que les prix continueront à reculer même s'ils resteront élevés par rapport à leurs tendances à long terme. À moyen terme, cependant, la reconstitution des stocks et la forte demande découlant de la croissance démographique et de l'urbanisation, de l'augmentation des revenus et de l'évolution des goûts, entre autres facteurs, permettront probablement à l'équilibre entre l'offre et la demande de rester tendu sur les marchés mondiaux de céréales. Ces marchés demeureront par conséquent vulnérables aux chocs comme les conditions météorologiques et les poussées inattendues de la demande.

14. S'agissant du marché du cacao, la production est restée élevée pendant la campagne agricole 2013/2014, 72 % de la production mondiale provenant d'Afrique. La demande ayant légèrement augmenté, l'offre a été déficitaire. Les participants ont reconnu que la concentration croissante de l'industrie du chocolat devrait avoir un effet considérable sur la chaîne de valeur mondiale du cacao. Les producteurs sont confrontés à de nombreux problèmes, notamment une faible productivité, l'appauvrissement des sols, un accès limité aux intrants, les parasites et les maladies, des systèmes de production désuets, des pratiques de gestion agricole médiocres, des services de vulgarisation et de consultation inadéquats, des conditions météorologiques défavorables, la dégradation de l'environnement, des systèmes de commercialisation inefficaces et la faible incidence de l'innovation. L'Organisation internationale du cacao continuera à travailler en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes pour résoudre ces problèmes.

15. Les perspectives du marché de l'huile d'olive sont encourageantes. La production augmente et la demande ne cesse de croître, en particulier sur les grands marchés comme les États-Unis. Selon le Conseil oléicole international, la production d'huile d'olive a triplé au cours des cinquante dernières années, pour atteindre environ 3 millions de tonnes en 2013/2014. La demande a augmenté de 100 % depuis vingt ans, en partie tirée par la croissance de la demande des pays non producteurs, ce qui soulève de nouvelles questions comme la nécessité de permettre aux pays consommateurs de devenir membres du Conseil. Cette éventualité sera examinée dans le cadre du débat sur un nouvel accord du Conseil oléicole international qui se tiendra en novembre 2014, sous les auspices de la CNUCED.

16. Un participant s'est interrogé sur l'incidence potentielle d'une adhésion des pays consommateurs au Conseil oléicole international. Certains ont fait observer que l'inclusion de pays consommateurs permettrait aux utilisateurs d'huile d'olive de s'exprimer et favoriserait le débat sur des questions telles que la qualité des produits et les normes y afférentes.

Minéraux, minerais et métaux

17. D'après les experts, la tendance ascendante à utiliser le cuivre à des fins industrielles observée entre 2007 et 2012 est principalement attribuable à l'utilisation croissante de ce métal en Chine et dans quelques pays producteurs de pétrole. Cette utilisation à des fins industrielles a reculé de 2 % en 2012 à l'échelle mondiale, mais a repris en 2013, en grande partie en raison de la persistance de la forte demande chinoise. La production mondiale de cuivre a augmenté en 2012 et 2013, en réponse à la demande élevée des années précédentes, ce qui a conduit à une offre excédentaire et, partant, à une baisse des prix. Selon les prévisions, tant que le processus d'industrialisation et d'urbanisation de la Chine s'intensifiera, la demande continuera de croître. Associée à la diminution de la capacité globale des mines de cuivre à moyen terme (2015-2017), la forte demande chinoise exercera une pression à la hausse sur les cours du cuivre.

18. L'utilisation des autres métaux communs (zinc, plomb et nickel) à des fins industrielles a suivi des tendances similaires à celle du cuivre. L'industrialisation et l'urbanisation rapides de la Chine ont été un élément moteur clef de la croissance de la consommation mondiale de métaux communs ces 10 dernières années (2002-2012). La production minière a permis de faire face à la hausse de la demande mondiale grâce à une augmentation de 10 millions de tonnes de la production de métaux non ferreux (cuivre, zinc, plomb et nickel) au cours de la même période.

19. Des participants ont fait observer que les changements apportés aux réglementations fiscales, commerciales et environnementales pourraient accroître l'instabilité du cours des métaux au niveau mondial et faire chuter l'offre. Par ailleurs, la participation de fonds souverains sur les marchés de métaux pourrait réduire l'instabilité des prix car ces fonds achètent habituellement quand l'offre est excédentaire et vendent quand celle-ci est déficitaire.

20. La nouvelle tendance consistant à utiliser les produits de base comme garantie est un autre facteur qui influe désormais sur les prix de certains produits de base tels que le cuivre. En particulier, dans les pays où les taux d'intérêt sont élevés et où les mesures de contrôle des capitaux sont strictes, les investisseurs utilisent ces produits comme garantie pour emprunter puis investir dans des actifs à haut rendement comme l'immobilier. Ce nouvel élément complique la tâche des décideurs lorsqu'ils cherchent à atténuer l'instabilité des prix des produits de base.

21. Les terres rares bénéficient depuis peu d'une attention accrue en raison de leur importance stratégique dans des domaines tels que la défense, les énergies vertes et les technologies de l'information. La demande mondiale de terres rares, émanant principalement de la Chine, du Japon, des États-Unis et de l'Union européenne, a augmenté de façon constante de 1990 à 2010 et s'est légèrement contractée en 2011-2012. La production mondiale a quant à elle régulièrement progressé depuis les années 1960, la Chine étant actuellement le plus grand fournisseur de terres rares. Les experts ont indiqué que les problèmes environnementaux et sanitaires liés à l'extraction des terres rares, de plus en plus reconnus, devaient être résolus. Comme l'offre aura de la difficulté à satisfaire la demande, les prix d'un grand nombre de terres rares, en particulier de terres rares lourdes, augmenteront sans doute à moyen terme.

22. Des participants ont fait remarquer qu'il était difficile de prévoir les prix des produits de base étant donné leur diversité et le grand nombre de facteurs influant sur ces prix, ce qui montrait à quel point il était important de surveiller régulièrement les marchés pour actualiser les prévisions.

Énergie

23. Les discussions sur l'énergie ont surtout porté sur le charbon, le gaz naturel et le pétrole. Le charbon est une source d'énergie relativement abondante, ses réserves prouvées devant durer plusieurs décennies. Plus facile à transporter que les sources énergétiques concurrentes, le charbon (et le gaz aux États-Unis) est le moins cher de tous les combustibles fossiles, son prix ne représentant qu'une fraction de ceux des autres sources d'énergie. En conséquence, la demande de charbon devrait augmenter au cours des prochaines décennies. L'industrie houillère est toutefois confrontée à un problème majeur, à savoir les fortes émissions de CO₂. Cependant, les technologies disponibles et l'efficacité accrue des centrales électriques au charbon dans les pays à forte consommation pourraient considérablement réduire la contribution du charbon aux émissions de gaz à effet de serre au cours des vingt prochaines années.

24. Le gaz naturel est une source d'énergie largement répandue. Étant donné la demande actuelle, le stock mondial de gaz naturel pourrait couvrir les besoins pendant plus de 200 ans. Le gaz est plus propre que le charbon et le pétrole, et la croissance rapide de la demande est largement alimentée par les pays asiatiques, notamment la Chine et l'Inde. Le gaz naturel se caractérise notamment par le fait qu'il n'existe pas un seul marché mondial unifié, mais bien trois marchés principaux. On retrouve ainsi le marché libre des États-Unis, où l'on retrouve les prix les plus bas, principalement en raison de la révolution du gaz de schiste dans ce pays. Le marché européen, composé à la fois de contrats au comptant et à long terme, est quant à lui caractérisé par une baisse de la demande résultant du faible cours du charbon et des subventions accordées aux sources d'énergies renouvelables. Les prix atteignent cependant le double de ceux des États-Unis. Le marché asiatique est pour sa part en pleine expansion; dominé par les contrats à long terme, il affiche le prix le plus élevé des trois régions. Le redémarrage éventuel des centrales nucléaires japonaises aurait sans doute une incidence importante sur la demande et le prix du gaz naturel en Asie.

25. Les discussions sur le marché pétrolier ont été axées sur la transparence. Une transparence accrue du marché et un meilleur accès aux données favorisent la réactivité de l'offre, car cela permet aux parties prenantes de mieux anticiper l'adéquation de l'offre et de la demande, atténuant par la même occasion l'instabilité des prix qui affecte le marché pétrolier depuis de nombreuses années. Par rapport à d'autres marchés de produits de base, le marché pétrolier compte de nombreux fournisseurs de données, mais la transparence et l'harmonisation de celles-ci laissent passablement à désirer. Jusqu'à récemment, le marché se caractérisait par une forte spéculation, mais les nouvelles réglementations, les autres mesures prises dans les pays producteurs et la faiblesse de la demande émanant des plus grands importateurs traditionnels ont contribué à stabiliser les prix. En 2014, l'offre devrait dépasser la demande, et les prix devraient se stabiliser à moins de 110 \$ le baril.

26. Un représentant a fait observer que les prévisionnistes sous-estimaient souvent systématiquement les prix du pétrole, ce qui ne favorisait pas l'investissement dans le secteur pétrolier. La fiabilité des estimations devrait augmenter parallèlement à l'accroissement de la transparence des données disponibles. Un autre représentant a fait remarquer qu'il sera très difficile de respecter le souhait formulé par le Secrétaire général des Nations Unies, à savoir de multiplier par deux la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial d'ici à 2030. Les participants ont également reconnu les liens existant entre les combustibles fossiles, les énergies renouvelables, l'eau et la production alimentaire. Par conséquent, ces questions doivent être analysées de manière coordonnée dans une optique générale de développement durable.

C. Le secteur des ressources naturelles: examen et recensement des possibilités de commerce et de développement fondées sur les produits de base

(Point 4 de l'ordre du jour)

27. Ce point de l'ordre du jour portait sur trois questions interdépendantes, à savoir les régimes fiscaux appliqués au secteur minier et les stratégies de gestion des recettes exceptionnelles visant à favoriser la transformation structurelle de l'économie; le rôle des énergies renouvelables dans la promotion d'une croissance et d'un développement durables fondés sur les produits de base; et les perspectives d'emploi et de renforcement des capacités humaines dans le secteur des ressources naturelles.

Régimes fiscaux appliqués au secteur minier et stratégies de gestion des recettes exceptionnelles visant à favoriser une transformation structurelle

28. Les participants ont débattu de la manière de structurer les régimes fiscaux appliqués au secteur minier afin de concilier les objectifs souvent contradictoires de la promotion de l'investissement et de l'optimisation des recettes. Comme les pays en développement se disputent les investissements étrangers afin d'extraire et de commercialiser leurs ressources naturelles, ils sont enclins à offrir un ensemble alléchant d'incitations fiscales aux investisseurs potentiels. Dans certains cas, ces mesures incitatives, comme des exonérations fiscales, peuvent donner l'impression que les investisseurs ne contribuent pas suffisamment à l'économie du pays d'accueil.

29. D'autre part, les participants ont souligné l'importance croissante des dispositions relatives à la teneur en éléments locaux figurant dans les contrats d'exploitation minière. Ces dispositions obligent les sociétés minières à contribuer, par exemple, à des programmes de développement communautaire, à investir dans les infrastructures et à financer la réparation des dommages causés à l'environnement par les activités extractives.

30. Quels que soient les redevances, taxes, droits et dispositions relatives au contenu local prévus dans les contrats d'exploitation, les gouvernements doivent rationaliser leur système de recouvrement en faisant appel, idéalement, à un organisme unique qui redistribue les recettes à d'autres paliers de gouvernement selon une formule et un processus transparents.

31. Dans certains cas, l'envolée des prix des produits de base observée dans les années 2000 a permis de mettre en lumière certaines clauses contractuelles qui n'avaient pas anticipé des prix durablement élevés et qui n'avaient donc pas assuré une répartition équitable des rentes provenant de projets miniers pendant cette phase de haute conjoncture. En outre, les clauses de confidentialité de ces contrats empêchent souvent les gouvernements de divulguer publiquement les modalités de ceux-ci, entravant par la même occasion les efforts déployés pour justifier leur renégociation. Les participants sont convenus qu'en pareil cas, une action unilatérale des pouvoirs publics destinée à imposer de nouvelles conditions aux investisseurs ou à nationaliser les ressources visées ne serait pas recommandée en raison de ses effets préjudiciables sur les relations avec les autres États et les investisseurs.

32. Un représentant a fait remarquer que, malgré les clauses de stabilisation, des pays comme le Niger avaient réussi, en mobilisant la société civile, à faire pression pour que le gouvernement renégocie avec les entreprises exploitantes. Les participants ont recommandé qu'un accord commercial international portant spécifiquement sur les minéraux soit négocié. Un tel accord reconnaîtrait la nécessité d'imposer des taxes à l'exportation sur les ressources naturelles pour réparer les dommages causés à l'environnement par les activités

minières, étant donné que l'exploitation des ressources naturelles entraîne généralement des dommages environnementaux.

33. Pour établir un contrat considéré comme équitable, les nouveaux projets pourraient être examinés dans le cadre d'une conférence multipartite où les participants parviendraient à un consensus sur les modalités de redistribution des rentes. Au lieu de la clause de stabilisation habituelle, mais inflexible, le contrat pourrait comporter une clause de renégociation qui serait déclenchée si les conditions du marché changeaient. Un représentant a souligné que les clauses de confidentialité et les autres accords conclus en secret pouvaient conduire à l'évasion fiscale.

34. Dans le cas des projets existants, une renégociation à l'amiable devrait être tentée. Les participants ont examiné l'exemple de la renégociation à l'amiable, en 2009, du contrat d'exploitation de la mine d'or de Pueblo Viejo entre le Gouvernement de la Dominique et la société aurifère Barrick. Alors que le Gouvernement de la Dominique ne recouvrait auparavant qu'environ 3 % des recettes provenant de cette mine après avoir offert des incitations fiscales à la société Barrick lui permettant de reporter l'impôt à payer, le contrat renégocié prévoyait qu'un impôt minimal devait lui être versé, que l'entreprise ait ou non enregistré un bénéfice.

35. En l'absence de la bonne volonté observée dans l'exemple précité, les gouvernements doivent tenter de convaincre des organes internationaux d'arbitrage, comme la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale de Paris, du bien-fondé de réviser les modalités des contrats. Il n'existe cependant qu'un petit nombre de ces tribunaux d'arbitrage dans le monde entier, et leurs procédures et juridictions ne sont pas coordonnées. En outre, le processus d'arbitrage se déroule à huis clos.

36. Afin de faciliter la procédure d'appel dans les différends concernant des contrats d'exploitation minière, certains participants ont recommandé de charger l'Organisation des Nations Unies ou un autre organe international d'harmoniser le système des tribunaux internationaux d'arbitrage.

37. Les participants ont également examiné l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), car il s'agit d'un important outil de gouvernance. Des données relatives à la mise en œuvre de l'ITIE au Nigéria et aux Philippines ont été présentées, l'accent étant mis sur la façon dont cette initiative soutient la bonne gouvernance.

38. Bien que la transparence des contrats soit entravée par les clauses de confidentialité qui lient les parties signataires des contrats miniers, la plupart des experts ont reconnu qu'il était avantageux que le processus de négociation des contrats et la gestion des recettes tirées des exportations de produits de base se déroulent en toute transparence. Par exemple, la transparence accrue résultant des efforts déployés dans le cadre de l'ITIE mise en œuvre au Nigéria a permis à ce pays d'attirer des investissements supplémentaires de 6 milliards de dollars dans le secteur pétrolier. Cette initiative a également incité les entreprises des secteurs pétrolier et gazier nigériens à mieux assumer leur responsabilité. Beaucoup d'entre elles ont ainsi décidé de construire des écoles et des établissements de santé dans les collectivités où elles sont implantées.

39. L'établissement d'un organisme national de coordination de l'ITIE améliore la gouvernance car cela oblige les parties prenantes à mettre en place un important processus de formation de consensus. En outre, les recherches et la schématisation nécessaires à la création d'un système de publication d'informations permettent également de recenser les lacunes ou les éléments qui font double emploi dans le cadre juridique et opérationnel régissant le secteur minier. Le processus peut également bénéficier aux acteurs étrangers: les entreprises montrent qu'elles respectent les lois locales et qu'elles contribuent à l'économie de leur pays d'accueil. La mise en œuvre réussie d'un programme ITIE national permet également d'établir une plate-forme d'informations sur les flux physiques et

financiers liés aux activités extractives. Dans de nombreux pays en développement, ces informations ne seraient autrement pas disponibles. Grâce à ces renseignements, des discussions politiques spécifiques peuvent être engagées concernant les revenus générés par la vente des ressources d'un pays, la part de ce montant revenant au gouvernement et l'utilisation qui en est faite.

40. En ce qui concerne l'utilisation des revenus exceptionnels tirés de l'exploitation minière, les participants ont souligné la nécessité d'investir dans le capital humain. En République dominicaine, par exemple, le Gouvernement a décidé de consacrer la majorité de ces revenus aux investissements et aux dépenses dans le secteur de l'éducation, ce qui a commencé à donner des résultats prometteurs après seulement quelques années. L'horizon à long terme des projets miniers correspond à celui des investissements dans l'éducation. La capacité des pays d'accueil à fournir une main-d'œuvre qualifiée aux sociétés minières fait partie des facteurs qui attirent les investissements étrangers dans un pays spécifique.

41. Beaucoup de pays ont placé une partie des revenus provenant de l'exploitation minière dans des fonds souverains. Comme la plupart des moyens d'intervention, les fonds souverains peuvent être des instruments d'épargne efficaces s'ils sont régis avec discipline et prévoyance. Le fait de placer ces revenus dans des fonds souverains permet de continuer à tirer parti des richesses naturelles une fois les ressources épuisées. Des fonds souverains financés par les revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles devraient être mis en place dès que des recettes sont réalisées, afin d'éviter que les chercheurs de rentes empêchent ultérieurement qu'une partie de ces rentes soit placée dans un fonds souverain. Pour être efficace, un fonds souverain doit être établi rapidement et avoir des objectifs et des paramètres opérationnels clairs, tels que des procédures précises de financement et de retrait, que le gouvernement doit respecter. Les fonds souverains ne sont toutefois pas la panacée. Ils ne sauraient en effet se substituer à une politique de répartition équitable des revenus tirés des ressources naturelles entre le gouvernement central, les intermédiaires et les administrations locales.

42. Les fonds souverains peuvent aussi avoir des effets indirects intéressants, car ils permettent notamment d'inculquer des principes de transparence et de bonne gestion financière au sein des pouvoirs publics. Leurs activités d'investissement peuvent également contribuer à la croissance du secteur financier national et au renforcement de ses capacités.

Le rôle des énergies renouvelables dans la promotion d'une croissance et d'un développement durables fondés sur les produits de base: problèmes posés par la mise en valeur des énergies renouvelables ou des énergies de remplacement

43. Certains pays en développement ont mis en place des programmes d'efficacité énergétique performants tout en diversifiant leurs sources d'énergie et en s'éloignant des combustibles fossiles traditionnels. À Cuba, par exemple, où 97,7 % de la population a accès à l'électricité, la nouvelle politique énergétique qui a été adoptée comporte deux objectifs principaux: accroître l'efficacité de la production et de la consommation d'électricité pour réduire les coûts, et faire davantage appel aux sources d'énergies renouvelables pour produire de l'électricité. Cette politique vise globalement à rendre le pays moins tributaire des importations de pétrole et à favoriser le processus de durabilité économique et environnementale.

44. Cuba, malgré l'embargo économique et financier dont il fait l'objet, réalise des investissements destinés à augmenter sa production d'énergie solaire et éolienne, de biomasse, de biogaz et d'énergie hydroélectrique. Ce pays prévoit ainsi produire 700 mégawatts (MW) à partir de la bagasse, 633 MW à partir d'éoliennes, 400 MW à partir de centrales solaires, 55 MW à partir de l'hydroélectricité et 74 MW à partir d'autres

sources d'énergie verte. La mise en œuvre complète de ces projets permettra de générer de 22 à 27 % de l'énergie nécessaire au développement socio-économique du pays, de rendre l'économie plus écologique et plus concurrentielle, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 millions de tonnes.

45. Un expert en énergie a rappelé aux participants que le monde entier devrait s'employer à introduire des innovations qui contribuent à réduire la dégradation de l'environnement et produisent moins d'émissions. Les sources d'énergie verte sont certes de plus en plus populaires, mais elles ne sont guère fiables. Par exemple, l'énergie solaire est tributaire des conditions quotidiennes, l'énergie éolienne est aléatoire (les périodes mortes pouvant atteindre une semaine) et l'hydroélectricité dépend du courant des rivières. La solution réside donc dans le stockage d'énergie. Les combustibles fossiles sont actuellement les moins chers et les plus faciles à stocker. Par conséquent, les pays devraient envisager d'adopter des politiques énergétiques qui prévoient l'utilisation de combustibles fossiles liquides et gazeux pour venir compléter les énergies renouvelables. En outre, les efforts visant à développer des sources d'énergie plus écologiques devraient être soutenus par des innovations qui augmentent l'efficacité énergétique.

46. Un représentant a évoqué l'initiative Énergie durable pour tous, lancée par le Secrétaire général des Nations Unies. La production d'énergie durable pour tous ne pourra se faire sans une coopération entre pays développés et pays en développement, notamment s'agissant du transfert de technologie. Le Maroc, par exemple, a obtenu de bons résultats dans le sud du pays, où certaines villes ne produisent plus aucune émission grâce aux importants investissements réalisés dans la production d'énergie solaire. Il importe également de faire connaître les technologies liées aux énergies vertes à la population de certaines régions en développement afin de tirer parti du vaste potentiel offert, notamment en Afrique dans les secteurs de l'hydroélectricité et de l'énergie solaire. Le fait que les combustibles fossiles soient très bon marché n'encourage toutefois pas l'investissement dans les sources d'énergie de remplacement.

Perspectives d'emploi et de renforcement des capacités humaines dans le secteur des ressources naturelles

47. Les experts ont souligné que le nombre et la qualité des emplois créés dans le secteur des ressources naturelles dans les pays en développement tributaires des produits de base ne correspondent pas à l'importance économique de ce secteur. On estime que 50 millions de personnes travaillent dans des secteurs à forte intensité de ressources, ce qui est trop peu par rapport à l'emploi total. Une automatisation accrue entraînera probablement d'autres pertes d'emplois. En revanche, une économie verte induira une création nette d'emplois, par exemple dans l'agriculture, l'exploitation forestière, l'énergie, les activités manufacturières exigeant beaucoup de ressources, le recyclage, la construction et les transports. Pour le seul secteur forestier, plus de 2 millions d'emplois pourraient ainsi être créés si une gestion durable certifiée des forêts était privilégiée; les paiements effectués au titre des services rendus par les écosystèmes pourraient créer 8 millions d'emplois dans les régions pauvres des pays en développement.

48. Les investissements réalisés dans les énergies renouvelables ont de grandes chances de stimuler la création d'emplois. En 2012, plus de 5,7 millions de personnes travaillaient directement ou indirectement dans ce secteur. Au Brésil, par exemple, le programme Bolsa Verde offre des incitations aux familles pauvres vivant dans des réserves naturelles afin qu'elles s'engagent dans la protection de l'environnement. Il est prévu d'étendre ce programme à 300 000 familles. Les investissements verts peuvent aussi avoir des effets multiplicateurs de l'emploi plus importants que les investissements effectués dans la production conventionnelle. Les pertes d'emplois pouvant résulter de la transition vers les technologies vertes ne sont habituellement pas nombreuses parce que les technologies

fondées sur les combustibles fossiles ne sont guère créatrices d'emplois. Il importe cependant de mettre en place des politiques qui limitent les effets négatifs d'une telle transition.

49. Comme en témoigne le cas du Suriname, l'éducation et le renforcement des capacités stimulent les perspectives d'emploi dans les projets d'exploitation des ressources naturelles. En effet, de nombreux investissements réalisés dans de tels projets nécessitent des compétences techniques de haut niveau qui sont parfois rares. Les pays doivent être prêts à offrir le niveau de compétences que les investisseurs recherchent. Dans certains cas, même les décideurs doivent être formés pour déterminer les politiques appropriées à chaque situation. Seuls les décideurs ayant reçu une bonne formation seraient en mesure de mettre en place le cadre juridique pertinent et les outils nécessaires à la gestion des recettes exceptionnelles de manière à ce qu'elles bénéficient à l'ensemble de la collectivité, notamment par le biais du financement d'un plan de développement socio-économique à long terme. Transformer ces ressources financières en capital humain est l'un des moyens de prolonger les bienfaits des revenus exceptionnels issus de l'exploitation des ressources naturelles.

50. Un participant a suggéré que la CNUCED s'associe au secteur privé et à d'autres organisations internationales compétentes pour aider les pays en développement tributaires des produits de base à utiliser leurs richesses naturelles afin de lutter contre le fléau du chômage qui déstabilise de nombreuses sociétés.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

51. À sa séance plénière d'ouverture, le 9 avril 2014, la Réunion d'experts a élu M. George Riddell, attaché auprès de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Genève, Président, et M. Carlos Fidel Martin Rodriguez, conseiller à la Mission permanente de Cuba à Genève, Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

52. Également à sa séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.2/24). L'ordre du jour s'établit donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Le point sur les marchés de produits de base: évolution récente, problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base.
4. Le secteur des ressources naturelles: examen et recensement des possibilités de commerce et de développement fondés sur les produits de base.
5. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultats de la session

53. À sa séance plénière de clôture, le 10 avril 2014, la Réunion d'experts a décidé que le Président établirait un résumé des débats (voir sect. I).

D. Adoption du rapport de la session

(Point 5 de l'ordre du jour)

54. Également à sa séance plénière de clôture, la Réunion d'experts a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la session.

Annexe

Participation¹

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la Réunion d'experts:

Afrique du Sud	Libye
Algérie	Mali
Allemagne	Maroc
Bangladesh	Mexique
Bénin	Namibie
Bosnie-Herzégovine	Népal
Brésil	Niger
Burkina Faso	Nigéria
Burundi	Oman
Cameroun	Pakistan
Canada	Paraguay
Chili	Philippines
Chine	Pologne
Côte d'Ivoire	République de Moldova
Cuba	République démocratique du Congo
Égypte	République dominicaine
Équateur	République populaire démocratique de Corée
Espagne	République-Unie de Tanzanie
Éthiopie	Suisse
Fidji	Togo
France	Trinité-et-Tobago
Gabon	Tunisie
Guinée	Turquie
Inde Indonésie	Viet Nam
Italie	Yémen
Jamaïque	Zambie
Kazakhstan	Zimbabwe
Kenya	

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Union africaine

Fonds commun pour les produits de base

Commission économique eurasienne

Union européenne

Organisation internationale du cacao

Groupe d'étude international du cuivre

¹ La présente liste contient les noms des pays participants inscrits. La liste officielle des participants porte la cote TD/B/C.I/MEM.2/INF.6.

Conseil international des céréales

Conseil oléicole international

Organisation de la coopération islamique

Centre-Sud

Union douanière d'Afrique australe

2. Les organes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:

Commission économique pour l'Europe

Centre du commerce international

3. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation internationale du Travail

Organisation mondiale du commerce

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Consumer Unity and Trust Society International

Ingénieurs du monde

Centre international de commerce et de développement durable

Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies

Catégorie spéciale

Grain and Feed Trade Association.
